



# Dossier d'inscription

## Séjour Ski à Piau Engaly

Du Dimanche 16 au Vendredi 21 février 2025

Jeune	
Nom	
Prénom	

Cadre réservé à l'équipe d'animation	
<input type="checkbox"/> Adhésion 2024/25 à la MJC	
<input type="checkbox"/> Fiche règlement des séjours MJC	
<input type="checkbox"/> Fiche sanitaire de Liaison spécifique au séjour	
<input type="checkbox"/> Ordonnance si prise de médicaments ou traitement.	
<input type="checkbox"/> Photocopie de l'attestation d'assurance maladie où apparait le nom de votre enfant + carte mutuelle	
<input type="checkbox"/> Photocopie du Passeport ou de la carte d'identité	
<input type="checkbox"/> Le règlement du séjour	
<input type="checkbox"/> L'attestation sur l'honneur	
<b>Dossier complet le</b>	

**Dossier Séjour Ski / Snow à Piau Engaly 2025**

MJC Luchon | Place Gabriel Rouy | 31110 Bagnères de Luchon

# AUTORISATIONS PARENTALES

**Date :**

Je soussigné, : \_\_\_\_\_

Agissant en qualité de : \_\_\_\_\_

Responsable légal de : \_\_\_\_\_

- Autorise mon enfant à participer au séjour Ski sur la commune d'Aragnouet (65)
- Autorise la MJC à transporter mon enfant dans les différents déplacements liés à la réalisation du séjour
- Déclare avoir pris connaissance du déroulement du séjour, et du « **Règlement du séjour** ».

*Signature précédée de la mention « lu et approuvé »*

- Autorise les responsables du séjour à donner exceptionnellement à mon enfant du paracétamol en cas de besoin (par exemple maux de tête).
- Les animateurs jeunesse consulteront un médecin sur place dans le cas où les symptômes persisteraient.

*Signature précédée de la mention « lu et approuvé »*

AUTORISE / N'AUTORISE PAS (*barrer la mention inutile*) mon enfant à fumer sur le séjour.  
Des temps et lieux seront aménagés pour les jeunes ayant l'autorisation parentale de fumer.  
**(Voir règlement du séjour).**

*Signature précédée de la mention « lu et approuvé »*

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) Madame/Monsieur :

Nom : .....

Prénom : .....

Demeurant :

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Atteste sur l'honneur que :

Nom : ..... Prénom : .....

a le **niveau 2<sup>ème</sup> étoile minimum**. Il sait donc enchaîner des virages élémentaires affinés, franchir la ligne de pente skis parallèles et conduire ses virages en dérapage arrondi en tenant compte des éléments extérieurs (profil du terrain, autres usagers, qualité de la neige...). Il franchit des passages de creux et de bosses, en traversée ou face à la pente, tout en restant équilibré.

**Si le niveau est jugé insuffisant par l'équipe d'animation, la direction se réserve le droit de faire rapatrier le jeune à la charge du responsable légal.**

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait le : ..... à .....

Signature :

# REGLEMENT SEJOUR

Les séjours de vacances, organisés par la MJC de Luchon, sont des séjours collectifs soumis à des règles de vie, à la réglementation de la SDJES et à la loi.

Chaque participant doit avoir une attitude respectueuse envers l'équipe pédagogique et les autres jeunes, ainsi que de toutes personnes extérieures au séjour (structure d'accueil, intervenants, ...). Les jeunes sont placés sous la surveillance et la responsabilité des animateurs durant toute la durée du séjour.

Le directeur du séjour, en relation avec son équipe d'animation, a toute autorité pour prendre les mesures nécessaires au respect des règles élémentaires de vie en collectivité et de sécurité.

En cas de dégradation des locaux ou du matériel mis à disposition des jeunes au cours du séjour la MJC facturera à la famille le montant des dégradations commises.

Dans le cas où le jeune met sa propre sécurité en danger ou celles des autres, si d'une façon générale son comportement va à l'encontre des règles de vie en collectivité et il en va de même en cas d'actes délictueux alors l'équipe d'animation sera dans l'obligation de prononcer une sanction adaptée à la situation pouvant aller jusqu'à une exclusion du séjour et en cas de délit l'équipe pédagogique sera dans l'obligation d'en informer les autorités compétentes.

Dans le cas d'une exclusion, soit la famille récupère le jeune directement sur le lieu du séjour, soit un rapatriement est organisé. Dans ce cas, l'intégralité des frais de voyage est à la charge du participant (personne accompagnant et jeune).

Les parents s'engagent à informer la MJC Luchon de tout problème de santé physique ou psychologique concernant le jeune.

En cas de traitement médical, l'ordonnance justifiant le traitement et son mode d'administration est obligatoire et doit être remise au responsable du séjour.

Tout soin apporté à un jeune est consigné sur un registre spécifique tenu à cet effet.

Tous frais engagés par la MJC Luchon pour des soins au cours du séjour seront refacturés à la famille et devront être remboursés au retour du séjour.

- **Les règles de vie**

Le premier jour un temps sera mis en place avec tout le groupe afin de faire les présentations pour ceux qui ne se connaissent pas ou mieux se connaître pour les autres.

Ce sera également l'occasion d'expliquer aux jeunes le fonctionnement du séjour et de mettre en place avec eux les règles de vie qui permettront à tous de mieux appréhender le fait de vivre en collectivité.

Enfin ils pourront aussi faire part aux animateurs des activités qu'ils ont envie de faire, et nous compléterons ainsi ensemble le planning du séjour.

Pendant le séjour, des forums seront organisés entre les jeunes seuls et avec les animateurs afin de réguler le groupe ou de prendre des décisions concernant le déroulement des journées ou des veillées par exemple.

- **Relation avec la famille**

La directrice du séjour fera un compte rendu à l'organisateur du séjour, la MJC de Luchon, de façon régulière, afin que la directrice de la structure puisse faire le relais avec les parents.

Les animateurs prendront soin que les coups de fil se passent hors des temps de repas et des activités pour une vie en collectivité plus accordée.

- **La gestion des objets de valeurs**

Pour les téléphones portables, nous établirons un modèle d'utilisation en collectivité de son bon usage. Tout ceci dans le but de ne pas perturber le déroulement du séjour. L'utilisation du téléphone portable doit se faire de façon raisonnée au cours de la journée, en cas d'abus l'équipe pédagogique se devra d'intervenir. Tous les objets de valeur sont sous la responsabilité de leur propriétaire. **L'argent de poche** sera sous la responsabilité et la gestion des jeunes, si besoin les animateurs les aideront à le gérer. La MJC de Luchon décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol pendant le séjour.

- **La gestion de la cigarette**

Sur nos séjours la cigarette est interdite. Cependant si un jeune est fumeur et après autorisation au préalable des parents, des temps pourront être aménagés pour fumer sans nuire au déroulement des activités du séjour et de la vie en collectivité.

D'après la loi Evin il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte du centre.

Une zone fumeur sera déterminée à l'écart de la présence des jeunes.

L'interdiction de fumer et de vapoter dans les lieux affectés à un usage collectif concerne tout particulièrement les accueils collectifs de mineurs.

Cette interdiction y est renforcée sur deux points :

- Les espaces non couverts (cours, jardins) sont concernés par l'interdiction au même titre que les lieux fermés et couverts (les bâtiments eux-mêmes)
- Aucun emplacement ne peut être aménagé dans ces établissements pour les fumeurs, y compris les personnels adultes.

L'usage du tabac est donc totalement interdit pour les animateurs comme pour les jeunes dans les accueils collectifs de mineurs, l'interdiction n'étant pas liée à l'âge, mais au lieu. Une signalisation du principe de l'interdiction de fumer sera présente sur le campement.

Ces mesures complètent le dispositif existant de lutte contre le tabagisme qui vise principalement à diminuer la consommation de tabac des jeunes et à éviter l'expérimentation comme la consommation régulière à l'adolescence, âge crucial pour l'installation des dépendances.

Pour rappel fumer dans un lieu public est passible d'une amende de 68€. La vente de tabac aux mineurs de moins de 18 ans est interdite.

Néanmoins, la loi n'interdit pas aux mineurs de fumer. Une autorisation parentale pour les mineurs âgés de 16 à 18 ans sera demandée, des règles seront fixées afin d'encadrer cette consommation

dans le respect à la fois de la loi et de la santé des autres. Les animateurs ne pourront pas acheter ou donner des cigarettes aux mineurs.

Pour les mineurs de moins de 16 ans la consommation de tabac est interdite.

- **Prescriptions particulières**

Pendant le séjour, tout comme à la MJC nous sommes soumis à la loi, à la réglementation en ACEM, au règlement intérieur et aux règles de vie :

- La consommation d'alcool pour les mineurs est interdite
- La détention et/ou la consommation de produits illicites et psychotropes sont prohibées pour les mineurs et les majeurs
- Tout acte de pédophilie sera dénoncé aux autorités
- La consommation de tabac sera interdite pour les mineurs de moins de 16 ans et soumise à une autorisation parentale et un règlement particulier pour les 16-18 ans.
- Le racket ainsi que le vol ne seront pas tolérés, en cas de problèmes si l'équipe pédagogique ne peut pas le résoudre en interne, elle sera en droit d'en référer aux autorités
- Tout acte de violence physique et/ou verbale sera sanctionné
- Tout propos racistes, discriminatoires... sera sanctionné
- En cas de dégradation des lieux une réparation sera demandée
- Ne seront pas tolérés les relations sexuelles entre mineurs



En cas de désistement sans motif valable, au plus tard, 15 jours avant le début du séjour, il sera retenu 25% du montant du séjour (frais engagés au préalable sur le séjour) sauf dans le cas où la famille du séjournant trouve un jeune en remplacement.

Si le désistement intervient moins de 5 jours avant le départ du séjour, il ne pourra donner lieu à aucun remboursement sauf dans le cas où la famille du séjournant trouve un jeune en remplacement.

A l'exception du motif de maladie et/ou hospitalisation de l'enfant, et sur présentation d'un justificatif officiel justifiant l'absence, la MJC retiendra seulement 25% du montant du séjour.

Date :

Signature du ou des représentants légaux :

Le jeune :

# FICHE D'INSCRIPTION SEJOUR

## Le Jeune

Nom :	Prénom :
N° mobile :	Mail :

## Responsable légal / Personne à joindre pendant le séjour

Nom :	Prénom :
N° mobile :	Mail :

Tarif CAF merci de présenter votre notifications CAF (Uniquement CAF Haute-Garonne)

N° Allocataire : \_\_\_\_\_ Nom de Famille de l'allocataire : : \_\_\_\_\_

### Documents Obligatoire

- Dossier d'inscription complété
- Si prise de médicaments / traitement : Ordonnance valide + médicaments / traitement dans une trousse avec le nom et le prénom
- Photocopie de l'attestation d'assurance maladie (Ameli) où apparait le nom de votre enfant
- Copie de la carte mutuelle
- Fiche sanitaire du séjour 2024/2025 + copie des vaccins à jour
- Photocopie de la carte d'identité / passeport du jeune en cours de validité

### Conditions d'inscriptions

- Être à jour de l'adhésion 2024/2025

***Documents à rapporter au plus tard le 5 février 2025***

<u>Tarifs :</u> 16/02 au 21/02 de 11 à 17ans	QF Caf <400	QF Caf 401 et 600	QF caf 601 et 800	QF Caf >800
	292€	328€	340€	400€

### Inscriptions et annulation

**Toute inscription sera validée à compter de la réception du dossier complet.**

En cas d'annulation, aucun remboursement ne sera effectué ; sauf sur présentation d'un certificat médical ou motif valable certifié par le bureau associatif de la MJC

**Date et Signature du responsable légal :**

*(Précédée de la mention « lu et approuvé »)*

**Dossier Séjour Ski / Snow à Piau Engaly 2025**

MJC Luchon | Place Gabriel Rouy | 31110 Bagnères de Luchon

# FICHE SANITAIRE | Dossier Séjour

<b>NOM :</b>	<b>Prénom :</b>
<b>Date de naissance :</b> /        /	<b>Téléphone :</b>
<b>Adresse postale :</b>	

## PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'URGENCE :

NOM / Prénom : ..... Lien avec l'adhérent : .....

Téléphone : ..... Téléphone : .....

Adresse postale (si différente du jeune) : .....

NOM / Prénom : ..... Lien avec l'adhérent : .....

Téléphone : ..... Téléphone : .....

Adresse postale (si différente du jeune) : .....

**MEDECIN TRAITANT :** Nom : ..... Téléphone : .....

## RENSEIGNEMENTS MEDICAUX :

Allergies alimentaires     **Oui**     Non

Asthme     **Oui**     Non

Allergie médicamenteuses     **Oui**     Non

Autres     **Oui**     Non

Si **OUI** merci de nous préciser le type et le protocole à tenir

.....  
.....  
.....

Traitement Médical :     oui     non

Si **OUI**, joindre **une ordonnance valide et les médicaments**

## **AUCUN MEDICAMENT NE POURRA ETRE DONNE SANS UNE ORDONNANCE EN COURS DE VALIDITE**

Afin de respecter le bien-être du mineur merci de nous indiquer s'il a des difficultés de santé (situation d'handicap, opérations, TDAH, hyperactivité ...), en précisant les précautions à prendre, vous pouvez également nous fournir le PAI.

.....  
.....

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Port de lunette / lentilles     Oui     Non

Prothèses auditives     Oui     Non

Appareil dentaire     Oui     Non

Régime alimentaire particulier     **Oui**     **Non**

Si **OUI** merci de nous donner plus de précision

.....  
.....

## **JOINDRE OBLIGATOIREMENT LA PHOTOCOPIE DE VACCINATION DU CARNET DE SANTE**

Je soussigné(e), ..... déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise la MJC à prendre toutes les mesures qui s'imposent en cas d'accident

**Date et Signature du responsable légal :**